



Lieu : salle polyvalente

(Loi N° 2021-1465 du 10.11.2021 rétablissant les mesures dérogatoires du fonctionnement des conseils municipaux et EPCI : lieu, procurations, quorum, Visio)

L'an deux mil vingt-deux, le six janvier, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezone, se sont réunis à la salle polyvalente sous la présidence de Yohan Jobet, Maire.

Sont présents : Jobet Yohan, Chavaneau Philippe, Roux Michel, Archenault Pascale, Asselin Christian, Asselin Marie-Claude, Toussaint Arnaud, Lebrun Patrick, Garré Bernard, Gouvernayre Magali, Berthelot Nicole. Dominique Bazin, Bérengère Montagut.

Sont absents : Julie Rivert, Alexandrescu Raluca, Arnaud Toussaint.

Secrétaire : Bérengère Montagut

Affichage convocation : 31.12.2021

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance.

Ordre du jour :

- **Finances** :
 - Demande de subvention travaux salle : DETR DSIL et VOLET 3
 - Tarifs 2022 (régie, salle, gazette...)
- **Questions diverses**

2022_001 bis

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION ID 045-214502593-20220106-20228001-DE

ERREUR AMO = ETUDE FAISABILITE COMPTABILISEE DEUX FOIS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL/2022

Monsieur le Maire rappelle aux élus les différentes étapes qui ont permis de définir le projet : **REHABILITATION SALLE POLYVALENTE-reformulation d'une structure vieillissante conçue avec des matériaux devenus obsolètes,**

Projet qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par AVENSIA, au vu du contexte géographique, des locaux existants, de l'état de vétusté, des objectifs définis par le conseil municipal.

Le bureau d'étude a présenté 4 scénarios.

Pour être cohérent avec l'utilisation attendue et les finances de la commune, Monsieur le Maire propose de retenir le scénario 4 qui prévoit aussi un renforcement du stationnement pour sécuriser les déplacements des utilisateurs.

A savoir aussi que le scénario 4 même s'il est plus minimaliste que les autres, son orientation vers les espaces paysagers permettra aux futurs conseils municipaux de le faire évoluer, par exemple ajouter un espace spectacle.

SCENARIOS	SURFACE ATTENDUE	MONTANT TTC TRAVAUX ET MO
Scénario 1 Reconstruction à neuf des espaces de réception <i>Sans stationnement complémentaire</i>	494 m ²	1 426 000.00
Scénario 2 Maximisation de la réhabilitation de l'existant Sans <i>stationnement complémentaire</i>	493 m ²	1 312 000.00
Scénario 3 Optimisation des interventions sur le bâti <i>Sans stationnement complémentaire</i>	407 m ²	1 198 000.00
Scénario 4 Offre polyvalente optimisation maximale <i>Avec stationnement sécurisé</i>	337 m ²	1 032 000.00
A ces scénarios il faut ajouter le désamiantage, et corriger certains postes comme la PFAC.		

Au vu de ces informations le cout prévisionnel des travaux et maîtrise d'œuvre du scénario 4 : **REAHILITATION SALLE POLYVALENTE s'élève à 1 077 660.66 T.T.C.**

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte le projet scénario 4 REHABILITATION SALLE POLYVALENTE pour un montant de 1 077 660.66 T.T.C. arrondi à 1 077 661.00 T.T.C.€**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous :**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	766 077.00	919 192.00	DETR Etat	449 354.00
Maîtrise d'œuvre Dont étude de faisabilité 13990.00 €	132 631.00	158 469.00	Département	269 612.00
			EMPRUNT	179 742.00
Total TVA 20 % sur 892 447.73 € 9% sur 6 259.98 € FPAC non assujettie à la TVA	898 708.00	1 077 661.00	Total	898 708.00

- Sollicite une subvention de 449 354.00€ auprès de l'État, correspondant à 50 % du montant du projet.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

2022_002bis

ANNULE ET REMPLACE ID 045-214502593-20220106-20228002-DE

ERREUR AMO = ETUDE FAISABILITE COMPTABILISEE DEUX FOIS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION VOLET 3 CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus les différentes étapes qui ont permis de définir le projet : **REHABILITATION SALLE POLYVALENTE-reformulation d'une structure vieillissante conçue avec des matériaux devenus obsolètes,**

Projet qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par AVENSIA, au vu du contexte géographique, des locaux existants, de l'état de vétusté, des objectifs définis par le conseil municipal.

Le bureau d'étude a présenté 4 scénarios.

SCENARIOS	SURFACE ATTENDUE	MONTANT TTC TRAVAUX ET MO
Scénario 1 Reconstruction à neuf des espaces de réception <i>Sans stationnement complémentaire</i>	494 m ²	1 426 000.00
Scénario 2 Maximisation de la réhabilitation de l'existant Sans <i>stationnement complémentaire</i>	493 m ²	1 312 000.00
Scénario 3 Optimisation des interventions sur le bâti <i>Sans stationnement complémentaire</i>	407 m ²	1 198 000.00
Scénario 4 Offre polyvalente optimisation maximale Avec stationnement sécurisé	337 m ²	1 032 000.00
A ces scénarios il faut ajouter le désamiantage, et corriger certains postes comme la PFAC.		

Pour être cohérent avec l'utilisation attendue et les finances de la commune, Monsieur le Maire propose de retenir le scénario 4 qui prévoit aussi un renforcement du stationnement pour sécuriser les déplacements des utilisateurs.

A savoir aussi que le scénario 4 même s'il est plus minimaliste que les autres, son orientation vers les espaces paysagers permettra aux futurs conseils municipaux de le faire évoluer, par exemple ajouter un espace spectacle.

Au vu de ces informations le cout prévisionnel des travaux et maîtrise d'œuvre du scénarios 4 : **REAHILITATION SALLE POLYVALENTE s'élève à 1 077 660.66 T.T.C.€**

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au Volet 3 /2022 projets d'investissement à rayonnement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte le projet** - intitulé du projet REHABILITATION SALLE REFORMULATION D'UNE STRUCTURE VIEILLISSANTE - **Pour un montant de 1 077 660.66 T.T.C.. arrondi à 1 077 661.00 TT.C.€**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous :**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	766 077.00	919 192.00	DETR Etat	449 354.00
Maîtrise d'œuvre Dont étude de faisabilité 13990.00 €	132 631.00	158 469.00	Département	269 612.00
			EMPRUNT	179 742.00
Total	898 708.00	1 077 661.00	Total	898 708.00
TVA 20 % sur 892 447.73 € 9% sur 6 259.98 € FPAC non assujettie à la TVA				

- Sollicite une subvention de 269 612.00 € auprès du Conseil Départemental du Loiret, correspondant à 30 % du montant du projet.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

TARIFS 2022

SALLE CIMETIERE REGIES : MARCHES, LIVRE, MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire propose que les tarifs appliqués en 2021 ne soient pas revalorisés.

Le conseil municipal décide que les tarifs des régies et autres recettes citées :

- Régie Animations
- Régie Livres,
- Régie Marchés
- Location salle
- Concessions cimetièrè

Ne soient pas revalorisés sur l'exercice 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

Fibre : les entreprises sont toujours sur le terrain, la commune n'a pas encore été sollicitée pour la pose de fourreaux ou poteaux dans des secteurs dépourvus.

Passerelle et chemin piétonnier rue de l'Eglise : rendez-vous avec Mr Robineau (DRD) pour fixer le cahier des charges qui sera envoyé aux entreprises et définir l'emplacement de l'abri bus route de Lorris et la mise en place de la déviation lors des travaux d'enrobé du plateau surélevé route de Boiscommun.

Radars pédagogiques : 2 radars et 6 plots seront installés sur la commune. Il faut définir les emplacements les plus judicieux et pratiques. (Commission voirie)

Maison 34 rue de l'Aunoy : une offre a été faite avec à l'appui un argumentaire. L'offre est assez faible. Patrick Lebrun rappelle que le bien est composé d'une maison à restaurer mais aussi un double garage, un terrain relativement grand qui ne justifie pas une telle offre.

Réservation salle polyvalente en période de crise sanitaire.

A ce jour, les mairies n'ont aucune interdiction de louer les salles pour des manifestations privées, sauf qu'il se pose le problème du respect des règles sanitaires.

Monsieur le Maire propose au conseil d'annuler toutes les manifestations privées jusqu'au 1^{er} mars 2022. Un message sera envoyé aux personnes en ce sens.

Fleurissement

Massif Dézonnière 20 m avec des petits arbustes qui apporteront de la couleur été comme hiver.

Parking église (dégagement de la vue vers les passerelles), les agents vont engager les travaux.

Mosaïques : les agents proposent de le reformuler avec des objets, des briques.

Commission avant le 20 janvier.

Communication

Chaque élu recevra dans les jours à venir un projet avancé de la gazette et devra faire remonter les remarques à Pascale Archenault.

Patrimoine -voirie

Devis et plans modulation atelier seront fournis dans le mois de janvier.

Com voirie 07.01.2022 14h00 en présence de Fabien Edme pour définir les travaux CCCGF 2022 et aussi ceux de la commune (broyage, entretien fossés, entrées charretière...)

Le personnel a commencé à remplacer, poser des panneaux de signalisation.

Prévoir d'installer un chenil aux abords de l'atelier, mais pas trop près des maisons.

Animations

Rendez-vous à Bellegarde pour la future exposition route de la Rose.

SIRIS : vœux annulés.

Prochaines manifestations : repas des aînés, cabaret, aucune certitude de pouvoir les maintenir.

11 juin en après-midi, animation route de la Rose, un dossier sera présenté au Conseil Départemental et Tourisme Loiret.

Réunion commission : 02.02.2022 pour validation animations du 11.06.

Prochains conseils municipaux :

24 FEVRIER

07 AVRIL

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05.